

MAIRIE

de

CUSY

330 Montée du Chef-lieu

74540 CUSY

☎ : 04.50.52.50.48

📠 : 04.50.52.10.39

mairie@cusy.fr

www.cusy.fr

**ARRETE DU MAIRE N° A2021-127 Domaine : Voirie
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

Le Maire de la Commune de CUSY,
Vu l'article 25-3 de la Loi du 02.03.82,
Vu le Code de la Route et notamment son article R.411.8,
Vu l'arrêté du 24.11.67 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,
Vu l'ordonnance n° 58-1216 et le décret n° 58-1217 du 15.12.58,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures de sécurité particulières et de réglementer le stationnement Allée du centre – 74540 Cusy, afin de permettre des travaux d'abattage.

A R R E T E

Article 1 : L'entreprise Sébastien BRUNIER est autorisée, sur le domaine public à réaliser des travaux d'abattage allée du Centre (à l'angle du terrain de pétanque).

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit allée du Centre du 20 juin 2021 à partir de 22h00 au 22 juin 2021 (plan ci-joint).

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune de Cusy.

Article 4 : Le cheminement piétonnier sera interdit à l'arrière du terrain de Pétanque (plan ci-joint).

Article 5 : Toutes dégradations de la chaussée sera remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 6 : Le Maire de Cusy est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet de la Haute-Savoie,
- Le responsable de l'entreprise BRUNIER
- Affichage public/site internet de la commune.

Le 17 juin 2021
Madame Le Maire,
Patricia MERMOZ





INTERDICTION
DE STATIONNER



CHEMINEMENT
ZIETON INTERDIT

